

Montréal, le 12 novembre 2020

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Décision partielle D-2020-136 rendue dans le dossier R-4132-2020

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision partielle [D-2020-136](#) dans le cadre du dossier R-4132-2020 (*Demande de prolongation de délai pour la mise en application des normes PRC-002-2, PRC-019-1, MOD-026-1 et MOD-027-1*).

Dans cette décision, la Régie juge que les textes de l'annexe Québec des normes PRC-002-2, PRC-019-1, MOD-026-1 et MOD-027-1, dans leur version française et anglaise, sont conformes à sa décision [D-2020-128](#), dans laquelle elle prolongeait le délai de mise en application de ces normes.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel électronique :

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml